



CRYSTAL PARTENAIRES

ASSURANCE VIE ■



ASTÉRIA ■

UNE GESTION HAUT DE GAMME
ACCESSIBLE DANS UN CADRE
D'INVESTISSEMENT OPTIMISÉ ■

Contrat d'assurance collective sur la vie libellé en euros
et/ou en unités de compte

Une gestion sous mandat déléguée à des gestionnaires de renom, un accès à une large gamme de supports d'investissement dont l'immobilier via les SCPI dans un cadre fiscal privilégié : **ASTÉRIA** est un contrat d'assurance vie haut de gamme multi-supports et multi-gérants conçu pour tous les profils d'investisseurs.

LA SOLIDITÉ D'UN GRAND GROUPE

Astéria est un contrat assuré par Oradéa Vie, compagnie d'assurance vie filiale à 100 % du Groupe Sogécap. De nombreux Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants lui font confiance pour bénéficier de l'expertise et de la solidité financière du Groupe Société Générale.

UN OUTIL PERFORMANT DE PROTECTION ET DE TRANSMISSION DU CAPITAL

/ Vous désignez librement la ou les personnes qui percevront le capital en cas de décès

Vous organisez avec votre Conseiller la transmission de votre capital dans les meilleures conditions grâce à l'assurance vie.

/ Vous accédez à des solutions patrimoniales spécifiques et adaptées à votre situation

- > démembrement de la clause bénéficiaire,
- > nantissement,
- > donation intergénérationnelle...



UN CADRE FISCAL PRIVILÉGIÉ⁽¹⁾

/ En cas de vie

- > Lors d'un rachat partiel ou total, vous ne serez imposable que sur les produits (intérêts et plus-values) : vous pourrez alors soit réintégrer ces produits au barème progressif de l'impôt sur le revenu, soit opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) dont le taux est dégressif selon l'antériorité de votre contrat.
- > Les prélèvements sociaux représentent 15,5 % du montant des intérêts et plus-values imposables.
- > Les opérations d'arbitrages entre les supports d'investissement ne sont soumises à aucune fiscalité dans la mesure où le capital reste investi dans le contrat (et hors frais). Par ailleurs, elles ne sont pas prises en compte pour le calcul du seuil annuel de cession de valeurs mobilières.

Durée écoulée depuis l'adhésion au contrat	Fiscalité appliquée sur les produits	Prélèvements sociaux sur les produits
Avant 4 ans	IRPP ou PFL 35 %	15,5 %
Entre 4 et 8 ans	IRPP ou PFL 15 %	15,5 %
À partir de la 8 ^{ème} année	IRPP ou PFL 7,5 % après abattement annuel de 4 600 EUR pour une personne seule ou 9 200 EUR pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune	15,5 %

/ En cas de décès

- > Les capitaux décès générés au titre des primes versées avant le 70^e anniversaire de l'assuré sont versés au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en exonération d'impôts, pour la fraction n'excédant pas 152 500 EUR pour un même bénéficiaire⁽²⁾
- > Les produits afférents aux primes versées depuis le 70^e anniversaire de l'assuré sont toujours exonérés. Au-delà de l'abattement de 30 500 EUR, les primes versées sont assujetties au barème des droits de succession en fonction du lien de parenté avec l'adhérent.

(1) La fiscalité décrite est celle en vigueur au 1^{er} juillet 2013 et est susceptible d'évolution. (2) L'abattement de 152 500 EUR s'entend par bénéficiaire pour l'ensemble des contrats souscrits par un même assuré. Au-delà, les sommes sont soumises à une taxe forfaitaire de 20 % jusqu'à 902 838 EUR, puis de 25 % au-delà sauf exonérations liées à la qualité du bénéficiaire applicables également lorsque les primes ont été versées après les 70 ans de l'assuré (le conjoint ou le partenaire lié à l'assuré décédé par un PACS, ainsi que les frères et sœurs sous certaines conditions). L'abattement de 30 500 EUR est réparti entre tous les bénéficiaires de l'ensemble des contrats souscrits par le même assuré. (3) L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur en euros. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DES ATOUTS ESSENTIELS

Contrat d'assurance vie résolument haut de gamme, Astéria propose une gestion personnalisée au sein de 3 options «Idylis», véritables gestions sous mandat intégrées au contrat pour répartir votre capital sur les conseils de 3 sociétés de gestion reconnues sur le marché.

Dans le cadre de l'option «Liberté», Astéria vous permet de répartir librement votre capital parmi la très large sélection de supports financiers disponibles.

Astéria propose également des programmes d'arbitrages automatiques vous permettant de limiter les risques liés aux marchés dans les périodes de baisse tout en pouvant sécuriser vos gains dans les périodes de hausse.

L'OPTION GESTION «LIBERTÉ»

A partir de 1 500 EUR, Astéria offre une opportunité de diversification en proposant l'accès aux marchés internationaux avec près de 200 supports d'investissement sélectionnés auprès de plus de 40 gestionnaires mondiaux de référence.

/ Le support Sécurité en Euros Oradéa Vie

Grâce à une garantie absolue du capital et un taux de rendement minimum garanti défini chaque année, votre capital est revalorisé régulièrement, sans aucun risque.

ASTÉRIA EN BREF

/ Versement initial

Gestion «Liberté» : 1 500 EUR minimum
Gestion «Idylis» : 15 000 EUR minimum

/ Versements libres

Complémentaires : 750 EUR
Programmés : 100 EUR mensuels, 350 EUR trimestriels, 750 EUR semestriels, 1 500 EUR annuels

/ Arbitrages

Gestion «Liberté» : 750 EUR minimum

/ Frais sur versements

4,75 % maximum

/ Frais de gestion

Tous supports hors SCPI : 1,003 % annuel
Supports SCPI : 1,193 % annuel
Supports de l'option «Idylis» : 1,997 % annuel

/ Les supports en unités de compte⁽³⁾

- > L'offre financière du contrat Astéria est régulièrement enrichie pour vous faire bénéficier à tout moment du meilleur de la gestion mondiale.
- > Près de 200 supports, étudiés et sélectionnés sur des critères de qualité et de performances, vous permettent d'investir sur différentes classes d'actifs (actions, obligations, fonds garantis, immobilier...), zones géographiques, secteurs d'activité et styles de gestion.

/ Une gamme de supports immobiliers parmi les plus complètes du marché

Astéria vous offre la possibilité d'investir sur l'immobilier par l'acquisition de parts de SCPI et SCP pour vous permettre de bénéficier des rendements potentiellement attractifs de cette classe d'actifs.

La «pierre papier» permet d'investir sur un support financier regroupant les biens immobiliers (immeubles d'habitation et/ou de bureaux généralement non accessibles aux particuliers) sélectionnés pour leur qualité.

Investir sur ces supports au sein du contrat Astéria vous permet, en outre, de bénéficier du cadre fiscal avantageux de l'assurance-vie (au même titre que l'ensemble des autres supports du contrat).

L'OPTION GESTION DÉLÉGUÉE «IDYLIS»

Accessible à partir de 15 000 EUR, les orientations de gestion IDYLIS reposent entièrement sur le savoir-faire et le domaine d'expertise respectifs de chaque gestionnaire.

/ Idylis Conservateur & Rendement

- > Objectif : bénéficier d'une performance régulière et protectrice.
- > Gestionnaire : CCR Asset Management.
- > Allocation d'actifs : 60 % maximum de valeurs «actions».

/ Idylis Opportunités Europe

- > Objectif : saisir les opportunités de marché sur l'ensemble des classes d'actifs de cette zone d'investissement.
- > Gestionnaire : Lombard Odier.
- > Allocation d'actifs : de 0 % à 100 % de valeurs «actions».

/ Idylis Opportunités Internationales

- > Objectif : investir sur l'ensemble des classes d'actifs et zones géographiques.
- > Gestionnaire : Vega Investment Managers.
- > Allocation d'actifs : de 0 % à 100 % de valeurs «actions».



CRYSTAL PARTENAIRES

SAS d'ingénierie financière, de courtage d'assurance et d'investissement financier au capital de 5 338 848 EUR, RCS Paris B 350 278 487

N° ORIAS 07 008 963 - www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61, rue Taitbout 75009 Paris - www.acp.banque-france.fr

Conseil en investissement financier : adhérent à l'ANACOFI CIF n°E001841 agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

SIÈGE SOCIAL

21, rue du Mont Thabor 75001 Paris - France
Tél +33 (0)1 42 44 19 55
Fax +33 (0)1 42 60 33 42
contact@crystal-partenaires.com

www.crystal-partenaires.com

Une société du Groupe Crystal

ORADEAVIE
GRUPE SOCIETE GENERALE

Entreprise régie par le Code des Assurances au capital de 20 204 256 euros - RCS Nanterre B 430 435 669

SIÈGE SOCIAL

50, avenue du Général de Gaulle
92093 Paris La Défense Cedex - France

Services de Gestion :

42, boulevard Alexandre Martin
45057 Orléans Cedex 1 - France
Tél +33 (0)1 46 93 53 53
Fax +33 (0)1 46 93 53 50